

Les Grecs à Venise au XVIII^e siècle : les mutations d'une condition minoritaire*

par *Mathieu Grenet*

The Greeks in 18th-century Venice: A Shifting Minority Status

Most scholarship on the Greek presence in early modern Venice has so far focused on the 16th and 17th centuries, namely a period of expansion of Greek community life and legal acceptance of the orthodox faith in the city. This article instead addresses the issue of being a minority in a context of demographic and economic decline: that of the ill-famed Venetian 18th-century. From demographic downturn to shifting migratory practices, communal disaffiliation and confessional turmoil, we shall review some key aspects of this multifactorial crisis and assess its role in redefining Greek “minority” identity in a changing social, religious, and political environment.

Keywords: Greeks, Venice, Minority, Community Demography, Urban Space.

in memoriam Christophe Regina (1980-2018)

Compter les « minoritaires » : les enjeux d'une opération polysémique

C'est une place singulière qu'occupent les Grecs parmi les différentes minorités « nationales », ethniques et religieuses de la Venise médiévale et moderne, que l'historiographie a pris l'habitude de désigner collectivement sous le terme d'« étrangers » (*stranieri*)². De fait, la « *magna multitudo Graecorum* »³ présente dans la Cité des Doges entre Moyen Âge et époque moderne constitue vraisemblablement le groupe démographique non-autochtone le plus nombreux durant toute la période. Encore une telle perspective diachronique commanderait-elle, en toute rigueur, de

Mathieu Grenet, INU Champollion, Albi/Institut universitaire de France; mathieu.grenet@univ-jfc.fr.

requalifier ce critère d'« autochtonie » d'une génération sur l'autre : on se doute en effet que ses effets sociaux diffèrent selon que l'on parle d'un individu fraîchement débarqué à Venise, de son fils ou de sa fille né(e) dans la ville, ou de générations successives dont le lien avec le référent « grec » est à maints égards plus lointain : socialement et culturellement bien sûr, mais également peut-être du point de vue linguistique ou confessionnel.

Évaluer l'importance numérique d'une population minoritaire (et minorisée) représente, on le sait, un acte éminemment politique⁴. C'est sans doute encore plus vrai alors qu'entre Moyen Âge et époque moderne, estimations et pesées générales prévalent sur les comptages, dénominements et autres recensements, dont les techniques s'avèrent encore sommaires et la conservation lacunaire⁵. Souvent reconduites telles quelles dans une historiographie longtemps peu soucieuse d'exactitude démographique, ces estimations témoignent volontiers d'un souci de minorer ou de « gonfler » l'importance numérique de tel ou tel groupe : elles viennent alors étayer un discours (parfois implicite) sur le groupe lui-même, qu'il s'agisse de souligner son importance dans la cité, de lui dénier toute légitimité à intervenir en propre dans les affaires communes, ou encore de dénoncer le danger qu'il est censé incarner. Ainsi les 15 000 Grecs à Venise évoqués à la fin du XVI^e siècle par le copiste Andrea Darmarios apparaissent-ils à coup sûr très largement surévalués (ils ne représenteraient pas moins de 10% d'une population urbaine estimée en 1586 à 148 637 âmes)⁶, sans même parler bien sûr des 40 000 qu'on évoque en 1686 dans des milieux pontificaux peut-être inquiets du péril orthodoxe (ils constituaient alors quasiment un tiers des 138 000 habitants que compte la ville dix ans plus tard)⁷.

De manière sans doute plus réaliste, le métropolite orthodoxe de Philadelphie (siégeant à Venise), Gabriel Seviros, évalue quant à lui dans les années 1570 à « plus de 4 000 » le nombre de ses ouailles alors présentes dans la Lagune – soit environ 3 à 4% de la population vénitienne⁸. Au cours des siècles, cette estimation a fini par être reprise (souvent telle quelle et bientôt sans même l'attribution à Seviros) par la quasi-totalité des historiens de la présence grecque à Venise⁹. Elle n'en demeure pas moins délicate à manier, et ce à trois égards au moins. D'une part, car elle devrait être passée au crible de la critique d'une étude démographique fine, alors que (à ma connaissance du moins) ce travail titanique n'a été sérieusement entrepris que pour le XVII^e siècle¹⁰. D'autre part, car elle reconduit implicitement une équivalence stricte entre « Grecs » et orthodoxes, et ceci alors même que la colonie vénitienne abrite une importante population grecque de confession catholique (uniate ou romaine) qui coexiste – du

moins jusqu'au XVIII^e siècle – avec l'élément orthodoxe¹¹. Enfin, car elle correspond à l'estimation supérieure d'une présence qui connaît alors un pic démographique (notamment du fait du récent afflux vers Venise de réfugiés chypriotes, dont l'île a été conquise en 1571 par les Ottomans¹²), tandis que la fin du XVII^e et surtout le XVIII^e siècle sont marqués par un net repli démographique de la colonie grecque. Même sérieusement amoindris, les Grecs demeurent pourtant à la veille de la chute de la Sérénissime (1797) l'une des colonies étrangères les plus importantes, si ce n'est la plus nombreuse de la ville. À coup sûr, un tel constat demeure indissociable du périmètre de ce critère d'« extranéité », et donc de son application à divers groupes sociaux (Grecs, Allemands, Arméniens, Juifs, etc.) entre le Moyen Âge à la fin de l'époque moderne. Derrière les fausses évidences d'un discours de généralisation formulé sur « *les étrangers* », il est sans doute utile de réinscrire cette question de la spécificité de chacun de ces groupes dans la longue durée de leur constitution comme objet politique et juridique.

Les cadres de la présence grecque : le temps et l'espace

Les travaux de Brunehilde Imhaus ont montré depuis longtemps déjà l'antériorité de la présence grecque à Venise sur la chute de Constantinople aux mains des Ottomans : ils sont alors en majorité artisans (notamment du secteur textile), boutiquiers, ouvriers (la plupart à l'Arsenal), marins ou encore soldats (les fameux stradiots)¹³. D'un point de vue socio-économique, nous sommes donc loin de ces « *merchant communities* » dont l'émergence plus tardive (essentiellement à partir des XVII^e et tout au long du XVIII^e siècle) semble avoir comme relégué dans l'ombre ces profils antérieurs d'une présence étrangère à la fois plus laborieuse, plus modeste et plus « locale » – au sens où moins directement connectée à des réseaux transnationaux de circulation des personnes et des biens¹⁴. A cela s'ajoute une spécificité souvent négligée du cas vénitien au regard de la plupart des autres colonies de la diaspora grecque : en l'occurrence, le fait que si la plupart des Grecs de Venise ne jouissent pas du droit de citoyenneté et des priviléges afférents, ils n'en sont pas moins majoritairement sujets de la Sérénissime. Durant la première moitié du XVI^e siècle (1498-1562), les deux tiers environ des membres de la confrérie grecque-orthodoxe de la ville sont originaires de territoires soumis à l'autorité vénitienne, tandis que la plupart des autres sont sujets du sultan. Trois siècles plus tard (1796-1866), ce rapport est demeuré

peu ou prou inchangé, quand bien même les équilibres démographiques entre sous-groupes régionaux ont évolué¹⁵. Bien entendu, cette donne juridique demeure indissociable des relations entre empires vénitien et ottoman au cours de l'époque moderne : si les historiens ont volontiers retenu les épisodes de forte conflictualité (par exemple la chute de Chypre en 1571 et celle de la Crète en 1669, ou encore le regain de tension au moment de la Guerre de Morée de 1684-1699), force est de reconnaître que les Grecs sujets ottomans établis à Venise ne sont que rarement inquiétés en tant que tels. En revanche, cet enjeu de la sujexion interroge également la place des sujets grecs du *Stato da Mar* vénitien au sein du tissu social de celle qui est alors une métropole d'empire : en d'autres termes, le fait même que cette présence grecque résulte pour partie de migrations *intra-impériales* induit là encore une modalité spécifique du fait minoritaire que l'historiographie n'a que trop rarement prise en charge, du moins pour l'époque moderne¹⁶. J'ai analysé ailleurs les effets du statut politique et juridique des individus sur les mécanismes de la gouvernance communautaire grecque à Venise, en particulier après qu'un règlement de 1572 a établi des quotas régionaux dans la composition des instances électives de la confrérie grecque-orthodoxe de San Nicolò¹⁷. Mais il faudrait bien sûr doubler cette lecture d'une analyse fine des liens de sujexion qui unissent les émigrants des « terres grecques » de l'empire vénitien à l'autorité de la Sérénissime¹⁸.

La prise en charge de cette épaisseur chronologique apparaît nécessaire pour comprendre la manière dont la colonie grecque de Venise a pu accéder progressivement à une certaine visibilité dans l'espace urbain, ainsi qu'à une reconnaissance juridique et politique de son existence dans la ville (l'une, bien sûr, n'allant pas sans l'autre). Ce détour permet également de comprendre comment cette reconnaissance et cette visibilité ont dès le départ été liées à l'enjeu démographique ainsi qu'à la nécessité de ménager au culte orthodoxe un espace dans la ville, et ce au prix d'un raccourci durable faisant de tous les « Grecs » des orthodoxes, et vice-versa¹⁹. Lorsqu'en 1498 les Grecs de Venise sollicitent le droit de fonder une confrérie grecque-orthodoxe, ils ne se font pas représenter pas des savants réfugiés de Constantinople, des marchands actifs dans le grand négoce méditerranéen ou une quelconque sommité religieuse orthodoxe, mais par un charpentier (*marangonus*) et un épicier (*aromatarius*)²⁰. La demande est alors favorablement accueillie par les autorités vénitiennes, qui autorisent la fondation de la *scuola* de San Nicolò. La question démographique apparaît d'emblée centrale au sein de ce dispositif d'institutionnalisation, puisque le nombre de membres masculins de

la confrérie est plafonné à 250, tandis que celui des consœurs est illimité²¹. On relève également que cette reconnaissance ne constitue donc aucunement un privilège au regard d'une partie au moins des autres populations allogènes accueillies de la ville, puisque les Albanais et les Esclavons ont déjà obtenu le droit de se doter d'une confrérie respectivement en 1442 et 1451. Enfin, il semble que la stratégie de la colonie grecque d'insister sur sa composante laborieuse ainsi que sur sa fidélité à la Sérénissime se soit révélée payante. La formule est d'ailleurs reprise en 1511, lorsqu'un groupe de stradiots grecs se charge de réclamer, au nom de la « *magna multitudo Graecorum* » présente dans la ville, l'érection d'une église grecque-orthodoxe à Venise – les orthodoxes étaient jusqu'alors admis à célébrer leur culte dans l'église catholique de San Biagio, au prix de nombreux conflits portant sur la délimitation de l'espace cultuel respectif de chacune des deux confessions²². Par les bulles pontificales des 18 mai et 3 juin 1514, Léon X place l'église grecque-orthodoxe et le cimetière attenant sous son autorité directe : contre une redevance symbolique (5 livres de cire blanche par an), ceux-ci se trouvent ainsi soustraits à l'autorité directe d'un clergé catholique vénitien dont la fraction intrasigante refuse longtemps de reconnaître aux « schismatiques » le droit de cité²³. Malgré ces conditions *a priori* favorables, il faut encore attendre un quart de siècle pour que ne soit posée la première pierre de l'église de San Giorgio dei Greci (1^{er} novembre 1539) : celle-ci est alors érigée sur un terrain de la paroisse de Sant'Antonin, dans le quartier (*sestiere*) de Castello, qui s'ouvre sur le *rio* de San Lorenzo et offre donc à l'église une claire visibilité dans l'espace urbain. Cet investissement de l'espace vénitien s'accompagne dès l'origine de la création d'un véritable ensemble édilitaire grec dans la même zone, incluant un collège, un hôpital et un monastère de femmes²⁴. Mais cet investissement spatial ne s'arrête pourtant pas là, puisqu'entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, la *Scuola* grecque se constitue en effet un véritable « parc immobilier », souvent à la faveur de legs à la confrérie de biens fonciers de fidèles décédés²⁵.

Si la double fondation d'une structure confraternelle puis d'un lieu cultuel offre aux Grecs une forme de reconnaissance au sein de l'espace vénitien, elle pose également la question de l'adaptation de ces cadres politiques et juridiques hérités de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle, aux défis qui se posent à la colonie aux cours des siècles suivants. En d'autres termes, le caractère en apparence immuable de ces marqueurs communautaires que sont la *scuola* et l'église dissimule à la vue de l'historien(ne) une partie des mutations plus profondes qui reconfigurent sur le temps long la structure sociale, démographique

et économique de l'ensemble de la colonie grecque. Cette stabilité en trompe-l'œil n'est nulle part plus visible que dans sa dimension urbaine. La construction de l'église grecque-orthodoxe de San Giorgio dei Greci, la domiciliation en son sein de la confrérie de San Nicolò ou encore l'investissement des rues adjacentes par des résidents grecs (un phénomène dont la toponymie a conservé la trace : *calle dei Greci, rio dei Greci, fondamenta dei Greci, ramo dei Greci*, etc.), ont longtemps entretenu l'idée d'un « quartier grec » à la fois ethniquement homogène et centré autour de « son » lieu de culte²⁶. Sans doute peut-on voir derrière ce modèle l'influence du ghetto comme modèle d'organisation sociale et spatiale des minoritaires dans le tissu urbain vénitien : les mesures de cantonnement spatial dont font l'objet les différentes composantes de la population juive locale (« Allemands », « Ponentins », « Levantins » et « Italiens ») à partir de 1516 sont en effet contemporaines de cette première cristallisation résidentielle des Grecs dans les paroisses sud-occidentales du sestiere de Castello. L'hypothèse d'un « quartier grec » doit pourtant être nuancée. D'une part, car les Grecs ne furent jamais les uniques résidents d'immeubles, de rues et de paroisses marqués par un zonage social et économique plus qu'ethnique ou religieux²⁷. D'autre part, car la ventilation résidentielle de la population grecque excède largement le seul voisinage de l'église de San Giorgio, pour investir des espaces parfois beaucoup plus lointains²⁸. Enfin, car il faudrait là encore pouvoir résituer ces stratégies résidentielles dans la longue durée de pratiques spatiales qui ne prennent sens qu'en fonction de contextes historiques donnés : la remarquable stabilité du tissu urbain vénitien, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours, tend ainsi à nous faire oublier que, pour les Grecs comme pour les autres, l'activité de l'Arsenal voisin rendait le *sestiere* du Castello autrement plus attractif au XVI^e siècle qu'il ne l'était deux siècles plus tard²⁹.

Pour autant, le constat d'une dilution croissante, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, de la population grecque dans l'espace urbain vénitien, ne saurait se résumer au tableau irénique d'une coexistence entre groupes « majoritaires » et « minoritaires », laquelle ignoreraient la part d'asymétrie voire de contrainte qui sous-tend ces relations à plusieurs niveaux. À la téléologie d'un discours assimilationniste postulant que les Grecs du XVIII^e siècle seraient « moins étrangers » à la société vénitienne que ceux du XVI^e, on préférera donc l'hypothèse selon laquelle cette extranéité s'attache moins à la qualité des personnes elles-mêmes qu'aux différentes configurations sociales dans lesquelles elles se trouvent prises³⁰.

Érosion démographique, crise religieuse et inscription spatiale

On l'a dit, la colonie grecque de Venise connaît à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle un net repli démographique, sans pour autant que ne soit remise en cause l'importance numérique de cette présence grecque à l'échelle de la population urbaine. Si cette baisse se trouve documentée par les actes paroissiaux³¹, ses effets sociaux se font sentir dans la vie de la colonie. Ainsi du choix du métropolite de Philadelphie, qui revient depuis 1616 au « corps de la nation » à travers le chapitre général de la *scuola* de San Nicolò, avant d'être ratifié par le Sénat vénitien puis par le patriarche de Constantinople. En 1635, ils sont ainsi 474 à prendre part à l'élection d'Athanasiros Valerianos (1635-1656), un épisode qui symbolise à lui seul l'« âge d'or » démographique que connaît alors la colonie ; depuis, les effectifs de la confrérie ont considérablement fondu, passant à 189 membres en 1759, puis 110 en 1811³².

Trois causes principales expliquent cette baisse sur la longue durée. La première, démographique, touche au vieillissement d'une population qui peine de plus en plus à se renouveler d'une génération sur l'autre – que ce soit par excédent naturel et/ou par solde migratoire³³. La seconde cause relève d'une mutation des stratégies migratoires à l'échelle de la diaspora toute entière et à l'émergence de colonies de fondation plus récente et économiquement plus dynamiques : c'est notamment le cas de Livourne et de Trieste, dont les autorités garantissent des conditions d'installation favorables aux immigrants orthodoxes, ainsi qu'une plus grande liberté de culte que celle qui leur est accordée à Venise³⁴. Parce que ces mesures visent en priorité à faire venir dans ces villes des négociants et des travailleurs qualifiés, l'affaiblissement démographique de la colonie vénitienne entraîne également son appauvrissement économique, tout comme il prive de précieuses sources de revenus des institutions orthodoxes étroitement dépendantes des contributions de leurs membres³⁵. Une troisième cause touche enfin à la progressive désaffiliation des Grecs de Venise vis-à-vis des structures communautaires que sont la *scuola* de San Nicolò et l'église de San Giorgio : s'ils continuent de cultiver des formes de sociabilité ou des liens professionnels avec les autres membres de la colonie, nombreux sont ceux qui cessent progressivement de participer aux temps forts d'une vie collective dont la durée de leur implantation à Venise a fini par remettre en cause la pertinence. Si l'on se gardera d'en conclure à une « fusion » pure et simple de l'élément grec à la population vénitienne, on observe une tendance à une élision progressive, notamment chez certaines catégories

de population comme les artisans, les boutiquiers ou les ouvriers qualifiés, de certains marqueurs traditionnels de la « grécité », tels que l’assistance au culte orthodoxe ou la participation aux activités de la confrérie.

La conséquence la plus immédiate de cette baisse démographique est le dérèglement d’un certain nombre de mécanismes institutionnels au sein de la confrérie grecque-orthodoxe de San Nicolò, et notamment l’élection régulière de ses représentants. En établissant des quotas régionaux dans la composition de ces instances, le règlement de 1572 n’avait pas anticipé l’impossibilité de trouver le nombre suffisant de candidats pour représenter chacune des six « *patrie* » entre lesquelles se trouvaient répartis les postes³⁶. Le recours à un complexe mécanisme de redistribution au sein de la procédure électorale permet alors de compenser temporairement les effets d’une croissance démographique différentielle des différentes « *patrie* », mais sans pour autant résoudre le problème de fond posé par l’érosion des effectifs. À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la confrérie rencontre en effet de plus en plus de difficultés pour réunir le quorum des votants au Chapitre. En 1803, le gouverneur (*Guardian Grande*) de la *sucola* de San Nicolò rappelle ainsi au Chapitre général de la confrérie :

Il numero dei nostri nazionali vâ minorando e per occasione di partenza, e per mortalità, e così pure riguardo ai Confratelli, sicchè in questi ultimi mortificante riuscì la difficoltà di radunare completamente il numero che compone il nostro Capitolo di 40, e Zonta per trattare gli affari che interessano la Nostra Veneranda Scuola, e quindi sono stati più volte licenziati gli intervenuti per mancare di pochi individui del numero di 32 al meno, delli 63 che formano l'intiero corpo³⁷.

Quant à la baisse de ce quorum, elle est longtemps repoussée de peur de sacrifier un système considéré comme garant des équilibres internes de la « nation », avant que le principe n’en soit finalement accepté dans les premières décennies du XIX^e siècle, devant la paralysie quasi complète des mécanismes institutionnels de la confrérie³⁸.

Aux effets multiformes de cette baisse démographique qui s’opère sur le long XVIII^e siècle viennent enfin s’ajouter ceux de la crise qui s’ouvre au sommet même de la hiérarchie orthodoxe locale entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle. L’élection en 1685 de Meletios Typaldos à la charge de métropolite de Philadelphie marque en effet le début d’un spectaculaire processus de rapprochement avec le catholicisme, laquelle entraîne bientôt la rupture avec le patriarchat œcuménique de Constantinople (le patriarche Cyrille IV allant jusqu’à excommunier le métropolite en 1712)³⁹. Les conséquences de cette crise ne se limitent pourtant pas au

seul mandat de Typaldos (qui décède en 1713). D'une part, car le siège métropolitain de Philadelphie se retrouve au XVIII^e siècle au cœur d'un lutte entre catholiques intransigeants et autorité patriarchale orthodoxe, au point qu'au terme de décennies d'un bras de fer sans gagnant, sa dissolution est actée en 1790⁴⁰. D'autre part, car l'un des héritages de Typaldos vient battre en brèche le monopole traditionnel des institutions confessionnelles orthodoxes sur la colonie grecque de Venise : la fondation en 1708 d'une confrérie grecque-catholique vient en effet rebattre les cartes d'une identification jusqu'alors tacite entre « Grecs » et « orthodoxes »⁴¹. Placée sous la protection du populaire saint Spyridon, cette nouvelle confrérie de rite uniate se trouve rattachée à l'église paroissiale de Sant'Antonin, dans le voisinage immédiat de l'église orthodoxe de San Giorgio dei Greci. Avec soixante membres lors de sa fondation en 1738, ses effectifs, sans être pléthoriques, sont loin d'être anecdotiques, *a fortiori* alors que s'amorce une forte érosion des membres de la *scuola* de San Nicolò⁴². Encore se gardera-t-on d'absolutiser ces valeurs, en les résitant dans un contexte marqué (au moins pour la première moitié du XVIII^e siècle) par une forte labilité des identifiants religieux, qui permet à des individus de s'identifier à la fois comme grecs-orthodoxes et comme membres d'une confrérie de rite catholique⁴³. On constate néanmoins que cette crise ouvre la voie au durcissement identitaire autour du marqueur orthodoxe qui s'opère au cours du XVIII^e siècle, selon des temporalités différentes d'un espace à l'autre, mais avec de clairs échos entre les différentes colonies de la diaspora grecque⁴⁴. En retour, les Grecs orthodoxes de Venise intègrent rapidement cette nouvelle donne dans leur négociation avec les autorités locales, notamment en faisant de la condition de minorité religieuse et démographique une « ressource des faibles »⁴⁵. C'est notamment le sens de cette pétition de 1752, dans laquelle ils demandent la protection du « Serenissimo Principe » contre l'intransigeance du clergé catholique local qu'ils accusent d'avoir fait fuir « plusieurs familles grecques, tandis que d'autres qui souhaitaient venir ici ont finalement choisi de s'installer à Barletta, Trieste et Ancône, où ils sont libres d'exercer leur culte, auquel ils sont très attachés »⁴⁶. Dans le contexte de l'essor des ports francs de Trieste et de Livourne, on comprend en effet que les orthodoxes tentent de se présenter comme l'objet convoité d'une concurrence entre les grandes places marchandes du moment, quitte à se voir reprocher de vendre leur allégeance au plus offrant...

On l'a vu, le recul démographique que connaît la colonie grecque de Venise au XVIII^e siècle ne se traduit pas par une baisse vertigineuse du nombre des frères de la *scuola* orthodoxe, mais plutôt par une érosion

lente et progressive, qui finit par asphyxier le fonctionnement même des institutions grecques-orthodoxes. Il n'en reste pas moins que cette fragilisation est également perceptible sur d'autres plans, et notamment en termes d'occupation de l'espace urbain. Si les rues adjacentes à l'église de San Giorgio dei Greci forment encore un lieu privilégié de l'« intimité communautaire »⁴⁷, c'est au prix d'un double mouvement – un double renoncement, pourrait-on dire. D'une part, une déprise foncière marquée par la mise en vente d'une partie du patrimoine immobilier de la confrérie, ainsi que par un pluralisme confessionnel accru dans les dynamiques de voisinage. D'autre part, un repli et un isolement croissants dus à la surenchère d'un clergé catholique soucieux de limiter au maximum l'inscription urbaine des orthodoxes dans l'espace vénitien, notamment à travers le contrôle des formes temporaires d'inscription spatiale telles que les processions funéraires, les inhumations, les cortèges de fêtes ou encore les sonneries de cloches⁴⁸. Dans un pamphlet de 1797, les membres de la « Société Patriotique de Venise », Giovanni Argirocastriti et Dionisio Dusmani, n'ont ainsi pas de mots assez durs pour fustiger cette relégation de leurs coreligionnaires au seul espace de l'église de San Giorgio dei Greci :

Ma perchè questa mostruosità, che le Greche funzoni non possino sortire da quell'angusto recinto di quelle quattro mura ?⁴⁹

Conclusion

L'historiographie de la présence grecque à Venise a souvent repris le motif d'une communauté de destin entre la Sérénissime et de sa « nation » grecque, la chute de l'une entraînant la disparition de l'autre. Pour séduisant qu'il soit, ce motif est pourtant moins le fruit d'un travail empirique que le produit de notre méconnaissance globale de l'histoire de Venise au XIX^e siècle – ainsi que, cela va sans dire, de l'histoire de la présence grecque dans la ville après 1797⁵⁰. Si la colonie grecque de Venise a donc survécu à la chute de la République, c'est au prix d'un affaiblissement structurel entamé depuis la fin du XVIII^e siècle ; en d'autres termes, la présence grecque à Venise s'est donc survécue à elle-même durant plus d'un siècle. De fait, on n'observe pas à Venise de disparition pure et simple de la « minorité » grecque – que ce soit du fait de l'épuisement du groupe démographique ou de son absorption/dissolution dans « la majorité » (dont on serait du reste en peine de définir les contours) –, mais une série de reconfigurations de la condition minoritaire grecque du fait des différents défis

auxquels la colonie se retrouve successivement confrontée. Parmi ceux-ci, l'érosion démographique est sans doute celui dont les effets sont le plus diffus, en ce qu'ils touchent simultanément (et de manière étroitement connexe) aux relations que l'élément grec entretient avec le reste de la population urbaine, à sa fragmentation en plusieurs ensembles distincts et parfois rivaux (par exemple, orthodoxes et uniates), à son inscription et sa visibilité dans l'espace urbain vénitien, ou encore à sa capacité même à s'auto-administrer en tant que groupe. À cette aune au moins, ce repli démographique interroge les contours même d'une condition minoritaire plus que jamais irréductible à la seule mise en tension entre « Grecs » d'un côté et « Vénitiens » de l'autre⁵¹.

Notes

* L'auteur tient à remercier les deux évaluateurs anonymes de la revue *Dimensioni e problemi della ricerca storica* pour leur relecture critique d'une première version de cet article, ainsi que pour les pistes d'amélioration suggérées.

2. G. Fedalto, *Le minoranze straniere a Venezia tra politica e legislazione*, in *Venezia centro di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV e XVI) : aspetti e problemi*, a cura di H.-G. Beck, M. Manoussacas et A. Pertusi, vol. I, Olschki, Firenze 1977, pp. 143-62 ; G. Fedalto, *Stranieri a Venezia e a Padova*, in *Storia della cultura veneta*, vol. III, t. 1 : *Dal primo Quattrocento al concilio di Trento*, a cura di G. Arnaldi e M. Pastore Stocchi, Neri Pozza, Vicenza 1980, pp. 499-535 ; G. Fedalto, *Stranieri a Venezia e a Padova, 1550-1700*, in *Storia della cultura veneta*, vol. IV, t. 2 : *Dalla Controriforma alla fine della Repubblica. Il Seicento*, a cura di G. Arnaldi e M. Pastore Stocchi, Neri Pozza, Vicenza 1984, pp. 251-79 ; R. C. Mueller, *Stranieri e culture straniere a Venezia. Aspetti economici e sociali*, in *Componenti storico-artistiche e culturali a Venezia nei secoli XIII e XIV*, a cura di M. Muraro, Ateneo Veneto, Venezia 1981, pp. 75-7 ; D. Calabi, *Gli stranieri e la città*, in *Storia di Venezia, dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. V : *Il Rinascimento. Società e Economia*, a cura di A. Tenenti e U. Tucci, Istituto dell'Encyclopædia Italiana, Roma 1996, pp. 913-46 ; D. Calabi, *Gli stranieri nella capitale della repubblica Veneta nella prima ètà moderna*, in "Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée", CXI, 1999, 2, pp. 721-32 ; D. Calabi, P. Lanaro (a cura di), *La città italiana e i luoghi degli stranieri*, Laterza, Roma-Bari 1998 ; J. Bottin, D. Calabi (éds.), *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Éditions de la MSH, Paris 1999.

3. Archivio di Stato di Venezia (dorénavant : ASV), *Consiglio dei Dieci, Parti miste*, reg. 34, f. 142r, 4 octobre 1511.

4. Voir notamment sur ce point G. Brunet, M. Oris, A. Bideau (éds.), *Les minorités : une démographie culturelle et politique, XVIII^e-XX^e siècle / Minorities : a Cultural and Political Demography, 18th-20th Centuries*, Peter Lang, Bern 2004.

5. Pour une utile mise en regard de cette question dans le cas ottoman, voir C. Behar, *Qui compte ? «Recensements» et statistiques démographiques dans l'Empire ottoman, du XVI^e au XX^e siècle*, in "Histoire & Mesure", XIII, 1-2, 1998, pp. 135-46.

6. D. J. Geanakoplos, *La colonia greca di Venezia e il suo significato per il Rinascimento*, in *Venezia e l'Oriente fra Tardo Medioevo e Rinascimento*, a cura di A. Pertusi, Sansoni, Venezia 1966, pp. 183-203; 191.

7. ASV, *Senato, Deliberazioni Roma*, b. 199, ff. 488-90, 1^{er} juin 1686 ; D. Beltrami, *Lineamenti di storia della popolazione di Venezia nei secoli XVI, XVII e XVIII*, in "Atti del Istituto Veneto di Scienze Lettere ed Arti", CX, 1950-1951, pp. 9-40: 17.

8. « [...] ἦν ὁ κύριος μοι ἐδωρήσατο, κί τόν ἐνταίθα ἵερ τῆς τέσσαρας χιλιάδας ὄντα λαών, ἐπ' ἀμβωνος τά τώ Χριστό διδάσκειν, ὃν μοι τό πνεύμα τό ἀγιον ενχειρήσω, καὶ ἡ Γαληνοτάτη αὐτη αὐθεντία κί, χριστιανικωτάτη ἐβεβαιώσεν, μέχρις ὃν ὁ κύριος τά πάντα μοι δορήσοι » ; lettre de Gabriel Seviro au patriarche œcuménique (à Constantinople), s.d., reproduuite dans *Gabrielis Severi et aliorum graecorum recentiorum epistolae*, a cura di Giovanni Lami, Pietro Gaetano Viviani, Firenze 1744, p. 116.

9. C'est par exemple le cas dès 1847 du premier historiographe moderne de la présence grecque à Venise : G. Veludo, *Cenni sulla colonia greca orientale*, in *Venezia e le sue lagune*, vol. I, t. 2, Antonelli, Venezia 1847, pp. 78-100: 81 (« *in Venezia la greca nazione era di più che quattromila teste* »). Voir également G. Plumidis, *Considerazioni sulla popolazione greca a Venezia nella seconda metà del '500*, in "Studi Veneziani", XIV, 1972, pp. 219-26: 221 ; M. Manoussacas, *Aperçu d'une histoire de la colonie grecque orthodoxe de Venise*, in "Thesaurismata", XIX, 1982, pp. 7-30: 15 ; N. Moschonas, *La Comunità greca di Venezia : aspetti sociali ed economici*, in *I Greci a Venezia*, a cura di M. F. Tiepolo e E. Tonetti, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, Venezia 2002, pp. 221-42: 223.

10. S. Koutmanis, *Οψεις της εγκατάστασης των Ελλήνων στη Βενετία το 17^ο αιώνα*, in "Thesaurismata", XXXV, 2005, pp. 309-39.

11. Le terme « colonie » s'applique ici à un groupe démographique donné, tandis que « nation » renvoie à la constitution politico-juridique d'une minorité ethnique ou religieuse au sein de sa société d'accueil. Enfin, j'emploie le terme « communauté » pour désigner le produit de la construction et de la conscience d'un « être-ensemble » au sein d'un groupe social donné, une notion qui postule donc l'existence, parmi les acteurs historiques, d'un sentiment – même implicite – d'appartenance à une entité collective, dont les frontières ne recouvrent pas automatiquement celles du groupe démographique ou du corps politico-juridique.

12. B. Imhaus, *La minorité chypriote de Venise du XIV^e siècle au début du XVII^e siècle*, in *Chypre et la Méditerranée orientale*, éds. Y. Ioannou, F. Métral et M. Yon, Maison de l'Orient Méditerranéen, Lyon 2000, pp. 33-41 ; Ch. A. Maltezou, *Από την Κύπρο στη Βενετία : Κύπριοι στη Γαληνοτάτη μετά την Τουρκική κατάκτηση του νησιού*, Politistiko Idryma Trapezes Kyprou, Lefkosia 2003.

13. B. Imhaus, *Le Minoranza orientali a Venezia, 1300-1510*, Il Veltro, Roma 1997.

14. M. Grenet, *La Fabrique communautaire. Les Grecs à Venise, Livourne et Marseille, 1770-1840*, École française de Rome-École française d'Athènes, Roma-Athina 2016, pp. 66-7 ; A. Faletta, *Ortodossi nel Mediterraneo cattolico : Frontiere, reti, comunità nel Regno di Napoli (1700-1821)*, Viella, Roma 2016.

15. Ces estimations sont construites à partir des données fournies par F. Mavroidi, *Aspetti della società veneziana del '500. La confraternità del '500. La Confraternità di S. Nicolò dei Greci*, Diamond Byte, Ravenna 1989, p. 36, et A. Xanthopoulou-Kyriakou, *H Ελληνική Κοινότητας Βενετίας (1797-1866). Διοικητική και οικονομική οργάνωση, εκ παιδευτική και πολιτική δραστηριότητα*, tesi di dottorato, Université Aristote de Thessalonique, Thessaloniki 1978, p. 14.

16. C'est récemment le cas de G. Plakotos, *Diasporas, Space and Imperial Subjecthood in Early Modern Venice : A Comparative Perspective*, in "Diasporas. Circulations, migrations, histoire", XXVIII, 2016, pp. 37-54.

17. M. Grenet, *Appartenances régionales et expérience diasporique : le cas grec, XVI^e-XIX^e siècle*, in "Tracés. Revue de Sciences humaines", XXIII, n. 2, 2012, pp. 21-40.

18. L'historienne Ersie Burke s'est récemment attelée avec succès à une telle analyse pour le XVI^e siècle, qu'il conviendrait de prolonger pour le reste de la période moderne ;

LES GRECS À VENISE AU XVIII^E SIÈCLE

E. C. Burke, *The Greeks of Venice, 1498-1600 : Immigration, Settlement, and Integration*, Brepols, Turnhout 2016, en particulier pp. II-9, 204-8.

19. F. Mavrodi, *I Serbi e la confraternita Greca di Venezia*, in "Balkan Studies", XXIV, 1983, 2, pp. 511-29 ; A. Stopani, *Processi di appartenenza, etnicità e istituzioni. Confraternita e chiesa dei Santi Pietro e Paolo di Napoli (1530-1620)*, in "Quaderni Storici", 154/a LI, 1, 2017, pp. 41-72.

20. ASV, *Consiglio dei Dieci, Parti miste*, reg. 27, f. 204r, 28 novembre 1498.

21. *Ibid.* Sur la place des femmes dans la colonie vénitienne, voir K. Konstantinidou, *La presenza femminile nella colonia greca di Venezia*, in *Δημοσία ἡλαπία / Pubblica celebrazione : 500 anni dalla fondazione della comunità dei Greci ortodossi di Venezia, 1498-1998*, a cura di Ch. A. Maltezou, Istituto Ellenico di Studi Bizantini e Postbizantini, Venezia 1999, pp. 185-204. Sur l'enjeu démographique dans l'institutionnalisation des « nations » étrangères, voir Stopani, *Processi di appartenenza, etnicità e istituzioni*, cit.

22. ASV, *Consiglio dei Dieci, Parti miste*, reg. 34, f. 142r, 4 octobre 1511. Sur l'institutionnalisation du culte orthodoxe à Venise, voir S.D. Birtachas, *Il clero greco-ortodosso a Venezia. Dal papàs-Michalis e San Biagio fino all'arcidiocesi d'Italia*, in *Δημοσία ἡλαπία / Pubblica celebrazione*, cit., pp. 75-104.

23. G. Fedalto, *Ricerche storiche sulla posizione giuridica ed ecclesiastica dei Greci a Venezia nei secoli XV e XVI*, Olschki, Firenze 1967.

24. Jonathan Harris et Heleni Porfyriou voient dans cette constitution d'un ensemble édilitaire l'un des motifs symptomatiques de la formation d'une communauté grecque en Italie, avec la fondation d'une confrérie et l'acquisition ou la construction d'une église ; J. Harris, H. Porfyriou, *The Greek Diaspora : Italian Port Cities and London, c. 1400-1700*, in *Cities and Cultural Exchange in Europe, 1400-1700*, ed. by D. Calabi and S. Turk Christensen, Cambridge University Press, Cambridge-New York 2007, pp. 65-86 (ici p. 66).

25. Grenet, *La Fabrique communautaire*, cit., p. 150.

26. Sur les enjeux de l'investissement « communautaire » de l'espace urbain et sa traduction édilitaire, voir H. Porfyriou, *La présence grecque en Italie entre XVI^E et XVII^E siècle : Rome et Venise*, in *Les étrangers dans la ville...*, cit., pp. 121-36 ; D. Calabi, *L'insediamento greco e il contesto urbano*, in *I Greci a Venezia*, a cura di M. F. Tiepolo e E. Tonetti, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, Venezia 2002, pp. 555-67.

27. J.-F. Chauvard, *Échelles d'observation et insertion des étrangers dans l'espace vénitien (XVII^E-XVIII^E siècle)*, in *Les étrangers dans la ville...*, cit., pp. 195-207.

28. *Ibid.*

29. E. Concina, *Venezia nell'eta moderna. Struttura e funzioni*, Marsilio, Venezia 1989 ; R.C. Davis, *Shipbuilders of the Venetian Arsenal: Workers and Workplace in the Preindustrial City*, Johns Hopkins University Press, Baltimore 1991.

30. S. Cerutti, *Étrangers : Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Bayard, Montrouge 2012.

31. Les actes de mariage de l'église grecque-orthodoxe de San Giorgio dei Greci ont été publiés par M. I. Manoussacas et I. G. Skoulas, *Ta ληξιαρχικά βιβλία της Ελληνικής Αδελφότητας Βενετίας. A'. Πράξεις γάμων (1599-1815)*, Istituto Ellenico di Studi Bizantini e Postbizantini, Venezia 1993. Cette église n'ayant pas rang de paroisse, elle ne fut pas autorisée avant 1811 à tenir de registres de décès, ceux-ci étant portés dans le registre de la paroisse catholique où résidait le défunt. Une partie des Grecs résidant à proximité de l'église dépendaient de la paroisse de San Antonino, dont les actes de décès ont été publiés par C. A. Maltezou et G. Plumidis, *Oi αποβιωτήριες πράξεις Έλληνων στο αρχείο του ναού του Αγίου Αντωνίου Βενετίας*, Istituto Ellenico di Studi Bizantini e Postbizantini, Venezia 2001.

32. Archives de l'Institut hellénique de Venise (dorénavant : AIHV), A 3 K 14, *Capitolare XIV, 1822-1839*, ff° 123v-124v, Délibération du 7 mars 1830 ; A. Xanthopoulou-Kyriakou, *H Ελληνική Κοινότητας Βενετίας (1797-1866). Διοικητική και οικονομική*

οργάνωση, εκπαιδευτική και πολιτική δραστηριότητα, Thèse de doctorat, Université Aristote, Thessalonique 1978, p. 12.

33. On rappellera que ce renouvellement générationnel du groupe démographique par l'immigration constitue un des cinq « linéaments pour une description collective » jadis isolés par Philippe Braunstein à propos de la présence allemande à Venise à la fin du Moyen Âge – les quatre autres étant la présence d'un lieu spécifiquement identifiable comme « allemand » au sein de l'espace vénitien, une distribution de la présence allemande à l'échelle de l'espace vénitien tout entier, la permanence d'une identité allemande à travers les liens sociaux unissant les individus, et la présence de sous-groupes régionaux. Voir Ph. Braunstein, *Appunti per la storia di una minoranza : la popolazione tedesca di Venezia nel Medioevo*, in R. Comba, G. Piccinni, G. Pinto (a cura di), *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Edizioni scientifiche italiane, Napoli 1984, pp. 511-7; 516.

34. M. G. Biagi, *Le comunità eterodosse di Livorno e di Trieste nel secolo XVIII*, in “Quaderni Stefaniani”, V, 1986, pp. 95-128 ; R. Finzi, G. Panjek (a cura di), *Storia economica e sociale di Trieste*, vol. I, *La città dei gruppi, 1719-1918*, LINT, Trieste 2001 ; L. Frattarelli Fischer, S. Villani, “People of Every Mixture”: *Immigration, Tolerance and Religious Conflicts in Early Modern Livorno*, in *Immigration and Emigration in Historical Perspective*, ed. by A. K. Isaacs, Edizioni Plus, Pisa 2007, pp. 93-107 ; A. Addobbiati, M. Aglietti (a cura di), *La città delle nazioni : Livorno e i limiti del cosmopolitismo (1566-1834)*, Pisa University Press, Pisa 2016.

35. M. Grenet, *Moralité marchande, identité orthodoxe et charité communautaire : les Grecs de Venise, fin XVII^e-début XIX^e siècle*, in “Rives méditerranéennes”, 49, 2014, pp. 119-38. Pour une comparaison plus large avec les logiques et les mécanismes de la philanthropie négociante (et plus largement élitaire) au sein de la diaspora grecque, voir M. Tomara-Sideris, *The Social and Historical Function of Evergetism*, in “Journal of the Hellenic Diaspora”, XXXIII, 1-2, 2007, pp. 105-12 ; E. Sifneos, *Business Ethics and Lifestyle of the Greek Diaspora in New Russia : from Economic Activities to National Benefaction*, in *Business and Society : Entrepreneurs, Politics and Networks in a Historical Perspective*, ed. by A.-M. Kuijlaars, K. Prudon, J. Visser, Centre of Business History, Rotterdam 2000, pp. 455-67.

36. Grenet, *Appartenances régionales et expérience diasporique*, cit., pp. 27-9, 32-4.

37. AIHV, A 3 K 13, *Capitolare XIII, 1791-1822*, ff. 92v-95v, Procès-verbal du Chapitre général du 20 mai 1803.

38. Grenet, *Appartenances régionales et expérience diasporique*, cit., pp. 34-5.

39. Z. Tsirpanlis, *La posizione della comunità greco-ortodossa rispetto al patriarcato ecumenico di Costantinopoli (XV-XVIII secolo). Saggio interpretativo di istituzioni e avvenimenti*, in *I Greci a Venezia*, cit., pp. 123-50: 144. Avec la complicité du Sénat vénitien, Typaldos parvient notamment à s'emparer des compétences de la confrérie de San Nicolò en matière de nomination des chapelains de San Giorgio dei Greci, ainsi qu'à contraindre les paroissiens orthodoxes à soumettre une profession de foi catholique au nonce pontifical ou au patriarche de Venise. Outre le patriarche œcuménique de Constantinople, les orthodoxes font également appel en vain au tsar Pierre le Grand pour défendre leurs droits ; P. Longworth, *Russian-Venetian Relations in the Reign of Tsar Aleksey Mikhailovich*, in “The Slavonic and East European Review”, LXIV, 3, 1986, pp. 380-400: 398-400.

40. Xanthopoulou-Kyriakou, *H Ελληνική Κοινότητας Βενετίας*, cit., pp. 80-1 ; S. Birtachas, *Il clero greco-ortodosso a Venezia. Dal papàs-Michalis e San Biagio fino all'arcidiocesi d'Italia*, in *Δημοσία ιλαρία / Pubblica celebrazione : 500 anni dalla fondazione della comunità dei greci ortodossi di Venezia, 1498-1998*, a cura di Ch. Maltezou, Istituto Ellenico di Studi Bizantini e Postbizantini di Venezia, Venezia 1999, pp. 75-104: 91.

41. G. Ploumidis, *La confraternita greco-cattolica di Santo Spiridone a Venezia (1708)*, in “Bollettino della Badia Greca di Grottaferrata”, n.s., XXVI, 1972, 1, pp. 51-70.

LES GRECS À VENISE AU XVIII^E SIÈCLE

42. Ivi, p. 52. À Livourne, les registres de l'église uniate de la Santissima Annunziata font apparaître un noyau d'une cinquantaine d'individus dans les années 1780, contre à peine le double de grecs-orthodoxes. L. Paolini, *La tolleranza religiosa garantita ai Greci nella Livorno Granducale*, in "Studi Urbinati", n.s., LVII-LVIII, 41-42, 1988-1990, pp. 217-46: 227 ; Grenet, *La Fabrique communautaire*, cit., pp. 53-6.

43. Daté de 1797, un dossier intitulé *Documenti riguardanti l'esercizio dei sacramenti e funzioni della Chiesa S. Giorgio* témoigne ainsi de l'implication de certains membres « della illustre nazione greca » dans l'administration de confréries paroissiales catholiques – les *Scuole del Santissimo Sacramento* de San Severo et de Sant'Antonin, la *Fraterna* de Santa Maria Formosa, ou encore la *Scuola* et la *Fraternità de' Poveri* de l'église de San Giovanni Battista in Bragora. AIHV, B 2 Θ 6, reg. 3, n° 16, *Documenti riguardanti l'esercizio dei sacramenti e funzioni della Chiesa S. Giorgio* (doc. VII à X, 22-27 juillet 1797).

44. Grenet, *La Fabrique communautaire*, cit., pp. 218-21 et 400-1.

45. Nous reprenons ici la désormais célèbre expression de J.-F. Chanet, C. Windler (éds.), *Les ressources des faibles. Neutralités, sauvegardes, accommodements en temps de guerre (XVI^E-XVIII^E siècles)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes 2010.

46. AIHV, A 4 Θ 27', 145, *Scrittura diretta al Serenissimo Principe sulla protezione che deve accordarsi alla Nazione Greca...*, s.d. (v. 1752), f° 6v.

47. A.-S. Vivier, *Quand Le Caire se révèle copte... Traits et enjeux des pratiques de sociabilité des coptes orthodoxes dans Le Caire contemporain*, in "Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée", vol. CVII-CX, 2005, pp. 205-26: 210.

48. Voir sur ce point Grenet, *La Fabrique communautaire*, cit., pp. 171-9.

49. AIHV, B 2 Θ 6, reg. 3, n° 14, Pamphlet de Giovanni Argirocastri et Dionisio Dusmani, s.d. (« registrato al Comitato di Pubblica Istruzione il 28 giugno 1797, Anno primo della Libertà Italiana »).

50. Parmi les rares exceptions, on signalera S. Trovato, *Greci di Venezia nell'Ottocento : un'introduzione*, in *Niccolò Tommaseo e il suo mondo: patrie e nazioni*, a cura di F. Bruni, Edizioni della Laguna, Venezia 2002, pp. 94-103. Sur Venise au XIX^E siècle, voir M. Costantini (a cura di), *Venezia nell'Ottocento*, Edizioni Centro Federico Odorici, Brescia 1991, et D. Calabi, G. Bonaccorso (a cura di), *Dopo la Serenissima: società, amministrazione e cultura nell'Ottocento veneto*, Istituto Veneto di Lettere Scienze ed Arti, Venezia 2001.

51. Stopani, *Processi di appartenenza, etnicità e istituzioni*, cit. ; E. C. Colombo, "Il Cristo degli altri". *Economie della rivendicazione nella Calabria greca di età moderna*, New Digital Frontiers, Palermo 2018.

